



NATIONALITE
FRANCAISE L'ORIGINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A FAIRE VISER
PAR L'AGENT DIPLOMATIQUE OU CONSULAIRE
de *Etats Unis*

Département de la *Guande*

Valable quinze jours pour sortir de France
du *Sabot* au *20 août* inclus

PASSEPORT À L'ÉTRANGER VALABLE POUR UN AN

SIGNALEMENT

Age de *24 ans*
taille d'un mètre *cinquante*
neuf centimètres
cheveux *châtains*
front *ordinaire*
sourcils *châtains*
yeux *gris clairs*
nez *ordinaire*
bouche *moyenne*
barbe
menton *ronde*
visage *ovale*
teint *brun*

SIGNES PARTICULIERS

S
Signature du porteur

En nom du Peuple Français
Nous *Préfet de la Guande*
Officier de la Légion d'Honneur
requérons les autorités civiles et militaires de la République
Française et prions les autorités civiles et militaires des
Etats amis ou alliés de la France de laisser passer librement
M. Madé Paul
natif de *St Pierre & Miquelon* le *5 Août 1898*
demeurant à - *permis de séjour* -
et de lui donner aide et protection en cas de besoin
pour se rendre à *St Pierre & Miquelon*
via les *Etats Unis*.
Fait à *Bordeaux*
le *quatre Août*
1919

Pour le PRÉFET.
Le Conseiller de Préfecture Délégué

N° *8093* du Registre

Prix du Passeport SOIXANTE CENTIMES. Droits compris

SEEN.

N° 1073

AMERICAN CO. 331 A. BORDEAUX FRANCE. AUG. 5 1919

Bearer is to be paid for the U.S. of America
between August 5 and August 7, 1919.

John A. Scott
VICE - CONSUL

ALIEN DECLARATION WAIVED IN ACCORDANCE IX
WITH INSTRUCTIONS FROM DEPT OF STATE DATED
Feb. 24, 1919.

SAILED FROM BORDEAUX ON S/S NIAGARA.

SERVICE N° 4249 FEE: \$ 1.00 equal to Frs: 7.30.

VU *enregistré* à BORDEAUX
pour se rendre à *St Pierre Miquelon*

Le 7 / 8 1919

Le Commissaire Spécial du Port

